



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/AC.28/2009/1  
4 août 2009

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**RÉUNION RÉGIONALE D'EXAMEN «BEIJING + 15»**

Genève, 2 et 3 novembre 2009

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA RÉUNION  
RÉGIONALE D'EXAMEN «BEIJING + 15»**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,  
le lundi 2 novembre 2009, à 10 heures

**I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE**

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
4. Examen des progrès accomplis dans la région.
5. Politiques économiques soucieuses de l'égalité entre les sexes dans le contexte de la crise économique et financière.
6. Égalité entre les sexes et secteur des entreprises.
7. Nouveaux partenariats, réseaux et alliances dans l'optique de l'égalité entre les sexes.
8. Conclusions du Président.

## II. ANNOTATIONS

### **Point 1: Ouverture de la réunion**

1. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ouvrira la réunion.

### **Point 2: Élection du Bureau**

2. La réunion élira les membres du Bureau et trois vice-présidents représentant les différentes parties de la région de la CEE.

### **Point 3: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux**

3. Après l'adoption de l'ordre du jour, le Président exposera l'organisation des travaux.

### **Point 4: Examen des progrès accomplis dans la région**

4. Au titre de ce point les États membres de la CEE recenseront et examineront les progrès accomplis et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing (1995) et les résultats de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale (2000).

5. La session couvrira les principaux aspects des progrès et échecs enregistrés, des domaines de préoccupation, des lignes de force politiques et des difficultés à surmonter. Les participants seront encouragés à se concentrer sur les aspects économiques, mais la session offrira également l'occasion de se pencher sur d'autres volets du Programme d'action de Beijing.

Documentation: Deux notes du secrétariat établies à partir des réponses des États au questionnaire adressé par l'ONU aux gouvernements: une synthèse régionale (ECE/AC.28/2009/3) et une note sur les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la promotion de l'égalité entre les sexes dans la région de la CEE, par pays (ECE/AC.28/2009/4).

### **Point 5: Politiques économiques soucieuses de l'égalité entre les sexes dans le contexte de la crise économique et financière**

6. Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour seront axés sur les risques et les perspectives en matière d'égalité entre les sexes dans le contexte de la crise financière actuelle. Seront également examinés les problèmes à long terme soulevés par les tendances démographiques et la nécessité de prendre en compte l'égalité entre les sexes dans les nouvelles stratégies de développement. Il s'agira de recenser les principales questions liées aux mesures adoptées en réponse à la crise (comme les plans de «sauvetage») et aux politiques visant à relancer la croissance économique et à améliorer la gouvernance sur le long terme qui intègrent la dimension de l'égalité entre les sexes.

7. Les questions abordées seront notamment les suivantes: incidences différenciées selon le sexe de la crise économique et financière; gestion des finances publiques soucieuse de l'égalité entre les sexes et budgets consacrés à l'égalité entre les sexes; politiques soucieuses de l'égalité

entre les sexes en matière d'emploi, de retraites, de fourniture de soins de santé et autres dispositifs de protection sociale; incidences du vieillissement selon le sexe; aspects sexospécifiques des migrations; nouveaux moyens de concilier responsabilités professionnelles et vie de famille; adoption en Europe d'une approche de l'égalité entre les sexes s'inspirant de la notion d'«économie intelligente»; rôle de l'ONU et d'autres acteurs internationaux, en particulier des institutions financières internationales, dans la promotion de politiques et mesures économiques soucieuses de l'égalité entre les sexes pour faire face à la crise.

Documentation: Une note du secrétariat sur les politiques économiques soucieuses de l'égalité entre les sexes dans le contexte de la crise économique et financière (ECE/AC.28/2009/5).

#### **Point 6: Égalité entre les sexes et secteur des entreprises**

8. La crise financière actuelle a attiré l'attention sur le secteur privé et son rôle dans le développement. Dans ce contexte, il est utile d'entamer un débat sur l'égalité entre les sexes dans le secteur des entreprises. Les débats au titre de ce point de l'ordre du jour seront axés sur les progrès accomplis dans la situation des femmes et les bonnes pratiques en matière de promotion de l'égalité entre les sexes dans le secteur des entreprises, eu égard tant aux mesures prises par les entreprises de leur propre initiative qu'aux réglementations imposées par les gouvernements.

9. Seront abordées des questions telles que les quotas dans les conseils d'administration, les aspects sexospécifiques de la responsabilité sociale des entreprises et leurs incidences potentielles sur la bonne gouvernance des entreprises privées.

Documentation: Une note du secrétariat sur l'égalité entre les sexes et le secteur des entreprises (ECE/AC.28/2009/6).

#### **Point 7: Nouveaux partenariats, réseaux et alliances dans l'optique de l'égalité entre les sexes**

10. La mise en œuvre de politiques économiques soucieuses de l'égalité entre les sexes nécessite de nouveaux partenariats, réseaux et alliances entre les mécanismes nationaux, les ministères concernés (affaires économiques et sociales), les organisations internationales, les partenaires sociaux et la société civile.

11. Parmi les questions abordées au titre de ce point de l'ordre du jour figureront les avantages de la création de nouveaux partenariats et les difficultés à prévoir, y compris un «mode d'emploi», peut-être illustré par de bonnes pratiques; la diversité des alliances et partenariats possibles, par exemple entre les mécanismes nationaux pour l'égalité entre les sexes, les ministères de l'économie et des finances et les autres ministères concernés; la participation des syndicats et des organisations patronales aux nouveaux partenariats; le rôle essentiel des organisations de la société civile dans la promotion et la création de nouvelles alliances; le rôle des bureaux régionaux des organismes des Nations Unies (comme le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme), des organisations régionales (comme le Conseil de l'Europe), des organisations et initiatives sous-régionales (comme le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie

centrale et le Conseil de coopération régionale pour l'Europe du Sud-Est), ainsi que le rôle du vaste cadre établi par la politique de voisinage de l'Union européenne.

Documentation: Une note du secrétariat sur les nouveaux partenariats, réseaux et alliances dans l'optique de l'égalité entre les sexes (ECE/AC.28/2009/7).

**Point 8: Conclusions du Président**

Le Président présentera les conclusions de la réunion.

-----